

NTIBAGANIRA Félicien
C/O de MUTURA
Préfecture GISENYI
C/O du Guichet de la B.N.R.

MUTURA, le 29 Jan 88.

05 AVR. 1988

- FACTURE N° 120/88 -

8

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp GATO, doit à Monsieur NTIBAGANIRA Félicien, une somme de: CENT TRENTE SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT FRANCS RWANDAIS (137.377 FRW) pour avoir fourni:

- 3.360 Kgr de choux à 18 FRW le Kgr : $3.360 \times 18 = 60.480$ FRW
- 1.793 Kgr de carottes à 29 FRW le Kgr : $1.793 \times 29 = 51.997$ FRW
- 996 Kgr de poireaux et aubergines à 25 FRW le Kgr : $996 \times 25 = 24.900$ FRW.

Conformément à la lettre de commande n° 881/BUB.07.09/AF 162 du 06 Avril 87, et suivant les bordereaux d'expédition en annexes n° 180/87, 181/87 et 182/87.

Caution de 5% = $\frac{137.377 \times 5}{100} = 6.869$ FRW

Net à payer = $137.377 - 6.869 = 130.508$ FRW

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ À LA SOMME DE:
CENT TRENTE SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT FRANCS RWANDAIS
(137.377 FRW).

op 645 du 8-4-88

Pour réception conforme :

BIZIMANA Auguste



Pour fournisseur conforme :

NTIBAGANIRA Félicien
Commerçant

RWANDA
Fr. 137.377

NO. 89

Pour vérification et approbation
Inspection a charge du 18.10.02.02.18
Engagement n° 083 du 30/03/88
La Comptabilité des Crédits

Pour réception conforme

Kigali, le 29 MARS 1988

NGIRUMANA Pascal
Major
G4 HM AR

Commandant KAYUMBA Cyrille
Officier du Service Approvisionnement
Ministère de la Défense Nationale

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 01 AVR 1988

NTIBAGANIRA Félicien
Commune MUTURA
Préfecture GIBENYI
C/O Au Guichet de la B.N.R

MUTURA, le 29 Jan 88

- FACTURE N° 120/88 -

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, Camp GAKO, doit à Monsieur NTIBAGANIRA Félicien, une somme de: CENT TRENTE SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT FRANCS RWANDAIS (137.377 FRW) pour avoir fourni:

- 3.360 Egr de choux à 18 FRW le Egr : $3.360 \times 18 = 60.480$ FRW
- 1.793 Egr de carottes à 29 FRW le Egr : $1.793 \times 29 = 51.997$ FRW
- 996 Egr de poireaux et aubergines à 25 FRW le Egr : $996 \times 25 = 24.900$ FRW.

Conformément à la lettre de commande N° 881/BUD.07.09/MP 162 du 06 Avril 87, et suivant les bordereaux d'expédition en annexe. N° 180/87, 181/87 et 182/87.

Caution de 5% = $\frac{137.377 \times 5}{100} = 6.869$ FRW

Net à payer = $137.377 - 6.869 = 130.508$ FRW

CERTIFIÉE SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉE À LA SOMME DE:
CENT TRENTE SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT FRANCS RWANDAIS
(137.377 FRW).

Pour réception conforme :

BIZIMUNGU Augustin
Maj
Comd Camp GAKO

Pour fourniture conforme :

NTIBAGANIRA Félicien
Commerçant

RWANDA

Fr. 137.377

SO. 88

Pour vérification et approbation de

liquidation à charge du 18.102.02.02.18

Engagement n° 083 du 30/03/88

Le Contrôleur des Comptes

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

Commandant KAYIBERA Cyriaque
Officier du Service des Comptes
Ministère de la Défense Nationale

DES FINANCES

01 AVR 1988

Pour réception conforme

Kigali, le 29 MARS 1988

NGIRWA

EN

EN


BORDEREAU D'EXPÉDITION

N^o 180/87

Cats le 31 Déc 19 87

Expéditeur : N.T. BAGANIRA Félicien

Destinataire : Camp Cats

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		Légumes (poireaux aubergines)	996kg
		(Neuf cent quatre vingt seize kilos)	
		Temoiss Cdt BAGAMBIKI Cpl GASASIRA Sdt Mporwika	

Enlevé par

Camion :

Chauffeur :

Reçu les marchandises
en bon état
à destination
Augustin
Commandant
Camp Cats



BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 187187

..... Gato le 31 Dec 19 88

Expéditeur : NTIBA GATHA Felicien

Destinataire : Camp Gato

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		Légumes vert (choux) (trois mille trois cent soixante kilo)	3.360kg
		Temoins Cdt BACAMBIKI Cpl BASASIA Cdt MPORWIKI	

Enlevé par

Reçu les marchandises
en bon état

Camion :

Chauffeur :



BORDEREAU D'EXPÉDITION

N° 182182

..... GAKO le 31 Déc 19 82

Expéditeur : NTIBAGAMIRA Pelicien

Destinataire : Camp GAKO

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
		Légume (carottes) (Mille sept cent quatre vingt Treize kilos)	1793 kg
		Temoins Cdt BAGAMBIKI Cpl CASASIA Sdt TPORUKI	

Enlevé par

Reçu les marchandises

Camion :

Chauffeur :



Monsieur NTIBAGANIRA Félicien
Commerçant MUTURU.-GESENZI.-

Objet: Fourniture de Choux,
carottes, aubergines
destinés aux services
publics durant les trois
derniers trimestres de
l'année 1987.

Monsieur,

Suite à votre offre de prix du 8 Décembre 1986 relative à l'objet en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes déclaré attributaire du marché ayant trait à la fourniture de 22.200 kgs de choux, 13.875 kgs de carottes, de 25.763 kgs d'aubergines, de 29.100 kgs de poireaux destinés aux services publics durant les trois derniers trimestres de l'année 1987 pour un montant global de Deux Millions Cent Soixante Treize Mille Cinq Cent Cinquante (2.173.550 FRW) Francs Rwandais, aux prix unitaires indiqués ci-après, rendu destination.

Article à fournir	Services consommateurs	Qté à fournir (en kgs)	P.U. en FRW.
1. Choux	C.I. BUGESERA	22.200	1 18
2. Carottes	C.I. BUGESERA	13.875	1 29
3. Aubergines	Camp BIGOGWE	4.500	1 25
	C.I. BUGESERA	8.325	1 25
	Camp KIMIHURURU	6.188	1 25
	Camp KICYIRU	6.750	1 25
4. Poireaux	C.I. BUGESERA	11.100	1 25
	Camp KICYIRU	97.500	1 25
	Camp KIMIHURURU	8.250	1 25

Les livraisons de ces quantités sont à effectuer aux dates à convenir avec les Services consommateurs intéressés.

Conformément aux stipulations de l'article 9 du Cahier Spécial des Charges n° I/3217/BUD.07.09/MP.407 du 7 novembre 1986, vous êtes tenu de garantir la bonne qualité et l'absence de toute altération visible ou cachée des produits à fournir au moment de leur réception par une commission de réception désignée à cet effet par les représentants compétents des services consommateurs concernés.

Il est à noter que la seule échéance des délais de livraison convenus vaut mise en demeure. En cas d'inexécution du présent marché suivant les spécifications du Cahier Spécial des Charges précité, l'Administration pourra, sans préjudice de réclamation de dommages et intérêts, se prévaloir de la résiliation du marché et s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs. Dans ces conditions, tout supplément de coût sera imputé à votre charge.

.../...

KIGALI, le 16 Oct 87

N° 2414 / G4.V.2

DESTINATAIRE : Liste B
BASE AR
Cie QM

O B J E T : Marchés complémentaires
vivres 1987.

1. Vous trouverez en annexe de la présente, la répartition du complément de légumes verts et bois de chauffage jusqu'au 31 Décembre 1987.
2. Les marchés complémentaires attribués dans la présente, comprennent ceux autorisés dans ML N° 0929/G4.V.2 du 24 Avril 87. Ces marchés seront reconduits en faveur des fournisseurs actuels et aux prix contractuels en vigueur.
3. Vous obligerez les fournisseurs de s'engager par écrit pour une garantie de la bonne exécution de ces marchés complémentaires et me transmettez les copies des contrats. Je vous rappelle que toutes les quantités fournies dépassant celles autorisées NE peuvent être mises à charge du budget.
4. Les articles NON repris au tableau ci-annexé seront ravitaillés par la BASE AR dès la livraison totale des vivres par les fournisseurs adjugés.

HABYARIMANA Juvénal
Général-Major

P.O

SERUBUGA Laurent
Colonel
Chef EM AR Adjt

1. Légumes verts:

Camps	Sortes de légumes			
	Choux	Poirreaux	Carottes	Aubergines
Camp KIGALI	! 4.000 Kg!	3.500 Kg	! 4.000 Kg !	1.700 Kg
Camp KANOMBE	! 7.000 Kg!	3.500 Kg	! 4.000 Kg !	1.700 Kg
Bn Cdo HUYE	! 3.000 Kg!	2.000 Kg	! 2.000 Kg !	800 Kg
Bn Cd• RUHENGARI	! 3.000 Kg!	2.000 Kg	! 2.000 Kg !	800 Kg
E S O	! 2.000 Kg!	2.300 Kg	! 3.000 Kg !	800 Kg
CI BUGESERA	! 3.000 Kg!	2.300 Kg	! 2.000 Kg !	800 Kg
CE Cdo BIGOGWE	! 4.500 Kg!	1.800 Kg	! 2.000 Kg !	800 Kg
Camp GISENYI	! 900 Kg!	800 Kg	! 1.000 Kg !	400 Kg
Camp KIBUYE	! 900 Kg!	800 Kg	! 1.000 Kg !	400 Kg
Camp CYANGUGU	! 900 Kg!	500 Kg	! 1.200 Kg !	500 Kg
Camp NGOMA	! 900 Kg!	500 Kg	! 1.000 Kg !	400 Kg
Camp GITARAMA	! 1.100 Kg!	500 Kg	! 1.200 Kg !	400 Kg
Camp MUHIMA	! 2.000 Kg!	1.300 Kg	! 1.400 Kg !	500 Kg
Camp GABIRO	! 4.000 Kg!	500 Kg	! 400 Kg !	200 Kg
Camp BYUMBA	! 900 Kg!	500 Kg	! 600 Kg !	300 Kg

2. Bois de chauffage.

Camp KIGALI	700 Stères
Camp KANOMBE	2.400 Stères.